

Vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : Un enjeu clé pour la sécurité sanitaire de nos élevages

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) est une maladie virale touchant les ruminants domestiques et sauvages. En France, trois sérotypes sont présents pour le moment : BTV8, BTV4 et BTV3 (ce dernier étant apparu en août 2024). Bien que cette maladie n'affecte pas l'Homme et n'a aucune incidence sur la qualité des denrées d'origine animale, elle peut entraîner des conséquences sanitaires et économiques graves. En effet, elle impacte les échanges d'animaux au sein de l'UE, elle déprécie la valeur des animaux infectés, et elle engendre des coûts importants liés à la reconstruction des cheptels.

La vaccination des ruminants contre la FCO est la principale mesure préventive pour limiter la propagation de la maladie et ses impacts économiques. La mobilisation de tous est essentielle pour atteindre un taux de vaccination au-delà du seuil nécessaire pour endiguer la circulation du virus.

Bien que les moucheron vecteurs du virus soient moins actifs en hiver, certains survivent dans les bâtiments d'élevage et la circulation de la maladie redémarre dès le retour des beaux jours. **Il est donc recommandé de vacciner avant la mise à l'herbe** pour offrir une immunité maximale pendant la période à risque, de juin à décembre. Cette vaccination précoce permet de renforcer l'immunité des animaux avant la forte activité des moucheron, limitant ainsi la propagation du virus et les risques pour les élevages.

Dans les zones déjà touchées ou à risque imminent, la vaccination doit être mise en place sans délai. Le virus peut se propager rapidement et provoquer des infections graves avant que l'immunité naturelle n'ait le temps de se développer. C'est pourquoi la vaccination préventive est essentielle pour limiter les risques sanitaires et économiques. Les éleveurs doivent se tourner vers leur vétérinaire pour connaître les modalités de vaccination de leur troupeau. Les délais d'approvisionnement en vaccins peuvent parfois poser des difficultés, mais il est important de procéder à des précommandes si nécessaire. Une protection insecticide des animaux peut également aider à protéger les animaux mais de manière partielle.

La FCO constitue un défi majeur pour les éleveurs, et la vaccination reste l'outil le plus efficace pour limiter la propagation de la maladie et ses conséquences. Nous appelons donc tous les acteurs du secteur à se mobiliser pour vacciner leurs troupeaux avant le début de la période à risque et à suivre les recommandations sanitaires.